



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE HYBRIDE DU MOIS D'AVRIL 2025 DU CONSEIL DES COMMISSAIRES Le MARDI 29 avril 2025 à 19h30

En raison de la tenue d'élections fédérales le 28 avril 2025, la séance ordinaire est annulée. Une séance extraordinaire hybride du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson aura lieu le **MARDI 29 avril 2025 à 19h30**, conformément à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique.

- Pour assister à la séance du Conseil en personne :

Centre administratif de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson - Salle du Conseil
1925, avenue Brookdale, Dorval (Québec) H9P 2Y7

- Pour assister virtuellement à la séance du Conseil :

- <https://lbpsb-qc-ca.zoom.us/j/98028881702>

- Pour assister à la séance du Conseil par téléphone :

- Composer le numéro 438 809 7799 and et entrez le numéro du webinaire 980 2888 1702#.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sera affiché sur le site Internet de la CSLBP la semaine précédant la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS : RÈGLES POUR LES MEMBRES DU PUBLIC PRÉSENTS EN PERSONNE OU VIRTUELLEMENT

- Les membres du public présents en personne seront invités par la Présidente à utiliser le microphone afin de poser leur question.
- Les membres du public qui assistent virtuellement à la séance doivent suivre les étapes suivantes :
 - ÉTAPE 1:** Connectez-vous au webinaire avec votre nom et votre prénom (aucun alias).
 - ÉTAPE 2:** Indiquez dans la section Q. et R. que vous souhaitez poser une question et mentionnez votre nom complet dans cette section. Une liste sera établie en fonction de l'ordre d'apparition dans la section Q. et R.
 - ÉTAPE 3:** Une fois votre nom appelé, vous serez invité à prendre la parole.

RÈGLES

- La première période de questions suit le point permanent des priorités à l'ordre du jour.
- La deuxième période de questions a lieu à la fin de l'ordre du jour et elle est réservée aux questions soulevées à partir des points à l'ordre du jour.
- Les membres du public disposeront d'un maximum de 3 minutes.
- Chaque période de questions est d'une durée d'au plus 15 minutes à moins que la présidence ne la prolonge.